

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 14 avril 2022.

Le quatorze avril deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le huit avril deux mille vingt-deux s'est réuni en séance publique.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREFENKO, M. Philippe HOGOMMAT, Adjoints au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, Mme Caroline OLIVIER, M. Christian DANDRIMONT, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Amandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON (absente délibération 1), Mme Christelle BENDADDA (absente délibérations 1 et 2), M. Guillaume GINGUENE, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Chaouki BOUBERKA	à	Mme Christine ROBERT
M. Mickaël MARC	à	Mme Virginie BUSSON
Mme Coline OLIVIER	à	Mme Caroline OLIVIER
M. Franck GAILLOT	à	Mme Jennifer BALLAND
Mme Laura BELLOIS	à	Mme Nicole SIEPI
M. Laurent BOULA	à	M. Claude MATHON
Mme Virginie THERIZOLS	à	M. Jean-Yves CAILLAUD

ABSENTS :

Mme Nassim KERBACHI

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Christine ROBERT

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

082.04.2022 MISE A JOUR DE LA LISTE DES REPRESENTANTS ELUS DE LA COMMUNE DANS LES CONSEILS D'ECOLE ET CONSEILS D'ADMINISTRATION DU LYCEE ET DES COLLEGES – SUITE A UNE DEMISSION

Résumé :

Par délibération n°070.05.2020 en date du 26 mai 2020 le Conseil municipal a désigné les conseillers municipaux qui siègent dans les conseils d'écoles maternelles et élémentaires et dans les conseils d'administration du lycée et des collèges.

Leurs compositions sont fixées par le Code de l'éducation.

Un conseil est notamment composé du Maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal.

Il existe 10 conseils d'école sur le territoire de la commune, regroupant les écoles maternelles et les écoles élémentaires.

De plus, il a également été procédé à la nomination des élus qui siègent au sein des conseils d'administration du lycée et des collèges.

Enjeux et objectifs :

Madame Sylvie GUIGON, désignée membre du conseil d'école Saint Exupéry élémentaire, a démissionné de ses fonctions de 4^{ème} adjointe au Maire et de conseillère municipale, conformément à l'acceptation de sa démission par Monsieur le Préfet en date du 30 décembre 2021.

Le Conseil municipal par délibération 011.02.2022 en date du 10 février 2022, a procédé à l'élection d'une nouvelle adjointe suite à ladite démission, modifiant la liste des adjoints au Maire.

Présentation du projet :

Il convient de demander au Conseil municipal de désigner un représentant parmi ses membres afin de compléter la liste des conseillers municipaux constituant les représentants élus de la commune dans les conseils d'écoles et conseils d'administration du lycée et des collèges, procédant ainsi au remplacement de Madame Sylvie GUIGON.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'éducation et notamment son article D.411-1 et R.421-14,

VU la délibération 070.05.2020 en date du 26 mai 2020 portant sur les élections des représentants élus de la commune dans des conseils d'écoles et conseils d'administration du lycée et des collèges,

VU la lettre de démission d'adjointe au Maire et de conseillère municipale de Madame Sylvie GUIGON 4^{ème} adjointe au Maire reçue en date du 13 décembre 2021 et son acceptation par Monsieur le Préfet du 30 décembre 2021,

VU la délibération 011.02.2022 en date du 10 février 2022 relative à l'élection d'une nouvelle adjointe suite à la démission de Mme Guigon, 4^{ème} adjointe, en date du 13 décembre 2021 et son acceptation par Monsieur le Préfet du 30 décembre 2021, modifiant la liste des adjoints au Maire,

Considérant que Madame Guigon était membre élu du conseil d'école Saint Exupéry élémentaire,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 4 avril 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,
DECIDE : A L'UNANIMITE,**

Article 1 :

De désigner Mme Christine ROBERT représentante élue du conseil d'école Saint Exupéry élémentaire.

Article 2 :

Précise que pour le reste la composition des membres pour les conseils d'écoles et conseils d'administration des collèges et du lycée telle que fixée par la délibération n°070.05.2020 précitée reste inchangée.

Article 3 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 14 avril 2022
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE